

l'époque, un monsieur qui n'est plus de ce monde, mais que le ministre des Finances (M. Ralston) connaissait bien. Ce monsieur m'a assuré que pareille chose ne se répéterait plus.

J'espère que ces renvois à des comités n'ont pas pour objet de permettre au Gouvernement d'é luder ses responsabilités, car il a des responsabilités envers la population et il devrait avoir une ligne de conduite toute préparée.

Les prescriptions relatives à la défense du Canada sont calquées, si je ne me trompe sur celles qui existent en Grande-Bretagne, bien que, je suppose, elles n'en soient pas l'exacte contre-partie. En fait, j'ai entendu des affirmations à l'effet qu'elles sont beaucoup plus sévères que les prescriptions en vigueur en Angleterre. Eh bien, j'estime qu'il est nécessaire, en temps de guerre, que le Gouvernement soit muni de pouvoirs assez étendus pour réprimer les éléments subversifs. Je suis tout à fait pour le maintien de la loi et de l'ordre public. Quoi que j'aie pu penser dans ma jeunesse, je deviens en vieillissant, partisan de la loi et de l'ordre. Je le suis d'autant plus en période de guerre, et j'estime que le Gouvernement devrait disposer des pouvoirs nécessaires à cette fin.

J'ai déjà lu la vie d'Abraham Lincoln, par Sanbury, "Lincoln-the War Years," et je me souviens d'un reproche à l'endroit de Lincoln et de son gouvernement, à cause de la suspension en fait de l'habeas corpus, et de l'inconstitutionnalité des actes du gouvernement à ce moment critique dans l'existence de la république voisine. Plus tard, si j'ai bonne mémoire, cette décision du gouvernement fut déclarée anticonstitutionnelle par un juge en chef qui avait fait partie de ce même gouvernement. Quelle situation! Quant à moi, le premier ministre et ses collègues doivent avoir le pouvoir exécutif de faire face à toute situation nouvelle qui pourrait surgir pendant que le pays est en guerre, mais je compte qu'ils exerceront ce pouvoir avec toute la prudence judiciaire possible et qu'ils ne joueront pas au favori. C'est tout ce que j'ai à dire sous ce rapport.

Je désire maintenant consacrer un instant à l'étude de l'effort de guerre du Gouvernement. Le premier ministre et les honorables députés d'en face n'approuveront peut-être pas mes paroles, mais comme je l'ai déjà dit au début de mes remarques à la Chambre, le moment nous oblige à dire clairement ce que nous pensons. Permettez-moi de faire allusion à la situation du Canada avant septembre 1939. Peut-être même ferai-je bien de me reporter encore plus loin, car au cours des élections, j'ai entendu, dans ma propre circonscription, des critiques à l'égard

du gouvernement de M. Bennett de 1930 à 1935, à l'effet qu'il n'avait alors rien fait pour la défense du pays ni pour celle de l'Empire. Je ne pense pas que c'était là une question importante au cours des élections, mais vu qu'on a mis la question sur le tapis, je me dois, de justifier la position qui a été prise à cette époque.

Durant les années de 1930 à 1935, le Canada était aux prises avec une révolution économique sans précédent dans l'histoire du monde. Nos revenus allaient diminuant et il nous fallait imposer de nouveaux impôts au peuple, et je vous demande, monsieur l'Orateur, et messieurs les députés de cette Chambre, comment, dans de telles circonstances un gouvernement aurait été justifié d'imposer de nouveaux impôts au peuple canadien en vue de la défense du Canada ou de l'Empire, en tenant compte de la situation européenne à cette époque. Poser la question, c'est du coup y répondre. Aucun gouvernement n'aurait eu raison en 1933, alors que notre pays se trouvait au creux de la crise économique, de demander au Parlement d'imposer de nouvelles taxes aux Canadiens pour fins de défense nationale. Je me représente sans peine la clameur d'indignation, de la part de nos honorables vis-à-vis ayant à leur tête le premier ministre lui-même, qui aurait accueilli notre demande d'un crédit important à cette fin. Je n'ai aucun doute à ce sujet. J'ai moi-même entendu exposer cette opinion plusieurs fois. C'est à l'année 1922 que ma pensée se reporte. Avec les années on est de plus en plus porté à se pencher sur le passé, mais j'espère ne pas trop m'écartier du sujet. Je pense au temps où l'honorable George P. Graham était ministre de la Milice et que l'honorable représentant de Québec-Sud (M. Power), mon ami de Québec-Sud s'il veut bien me permettre de l'appeler ainsi, était membre de la Chambre et appuyait le gouvernement. Or, ce dernier fut le chef d'un soulèvement de protestation contre les crédits du ministère de la Milice d'alors. Les députés conservateurs de ce temps-là voulurent aider le ministre à faire adopter ses crédits et je me rappelle que le chiffre en était bien raisonnable. Je me rappelle que le ministre dut retirer ses crédits et les réduire considérablement avant de les présenter de nouveau. S'il en fut ainsi en 1922 ou 1923, je ne me rappelle plus bien, quand notre pays avait la bonne fortune de vivre sous le bienfaisant régime libéral de mon très honorable ami et reprenait sa marche vers la prospérité dans les années d'après guerre, qu'aurait-il donc dit en 1933 si nous avions demandé un crédit important pour la défense nationale? Ses protestations se seraient élevées jusqu'au toit.